

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**DU MERCREDI 18 MARS 2009**

L'an deux mil neuf le mercredi dix-huit mars à dix neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire publique, à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ, Maire
Nombre de conseiller en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Date de convocation : 6 mars 2009
Date de publication : 19 mars 2009

ETAIENT PRESENTS :**TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS.**

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENT(S)	ABSENT(S)	DONNE POUVOIR A
Madame DUGUA-MARTINEZ Isabelle	X		
Monsieur CONTAMIN Jean	X		
Monsieur BRENIER Robert		X	Monsieur SIBERT Maurice
Madame POULET Marie Thérèse	X		
Monsieur COTE Florent	X		
Madame JOURDAN Sylvia	X		
Monsieur SIBERT Maurice	X		
Madame PEYTAVIN Lucette	X		
Madame ANCHISI Josiane	X		
Monsieur MORTIER Daniel	X		
Madame DEBARD Audrey		X	
Monsieur CHANAL Louis	X		
Madame COSSALTER Valérie	X		
Monsieur CHATELIN Jean-Yves	X		
Madame POIREE Carmen	X		
Monsieur LEJEUNE Jean-Claude	X		
Madame SALEL Véronique	X		
Madame DELAUNE Estelle	X		
Monsieur PEREZ Bruno	X		

PREAMBULE AU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURE DU COMPTE RENDU APPROUVE A L'UNANIMITE DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DANS LE REGISTRE DES DELIBERATIONS

POUVOIR : 1

Mesdames Valérie COSSALTER et Estelle DELAUNE sont nommées secrétaires de séance

1. DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délégation donnée par le conseil municipal, Madame le Maire signale les décisions prises en matière de marchés publics :

- préparation du dossier d'enquête publique du puits de captage d'eau potable de Champagnole, à la Société de géomètre-expert BOURGUIGNON-CELLIER-LACOUR-VARILLON, dont le siège social est situé à Vienne (Isère) pour un montant de 3 210.00 euros Hors Taxes.
- mise en conformité de la station du puits de captage d'eau potable de Champagnole à la Société SAUR, située à Annonay (Ardèche) pour un montant de 2 864.40 euros Hors Taxes.

2. FINANCES

Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ, Maire, cède la parole à Monsieur Florent COTE mais reste présente jusqu'au vote des différents comptes administratifs.

Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2008 en correspondance avec les comptes de gestion 2008 du trésorier pour les différents budgets.

1. **EAU**

Section de Fonctionnement

Les principales **RECETTES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	70	Produits des services	10 773.44 €
-	042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	505.00 €
-	002	Résultat de fonctionnement reporté	17 372.54 €
		TOTAL	28 650.98 €

Les principales **DEPENSES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	011	Charges à caractère général	3 919.86 €
-	66	Charges financières	1 803.22 €
-	042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	11 599.69 €
		TOTAL	17 322.77 €

Section d'Investissement

Les principales **RECETTES** de la Section d'Investissement sont :

-	040	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	11 599.69 €
-	001	Solde d'exécution reporté	17 105.44 €
		TOTAL	28 705.13 €

Les principales **DEPENSES** de la Section d'Investissement sont :

-	040	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	505.00 €
-	16	Emprunts, dettes	3 716.27 €
		TOTAL	4 221.27 €

La section de FONCTIONNEMENT présente des RECETTES pour un montant de **28 650.98 €** pour des DEPENSES d'un montant de **17 322.77 €** soit un excédent de **11 328.21 €**

La section d'INVESTISSEMENT présente des RECETTES pour un montant de **28 705.13 €** pour des DEPENSES d'un montant de **4 221.27 €** soit un excédent de **24 483.86 €**

L'excédent global de ces deux sections s'élève à **35 812.07 €**

2. **ASSAINISSEMENT**

Section de Fonctionnement

Les principales **RECETTES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	70	Produits des services	52 712.03 €
-	74	Subvention d'exploitation	6 000.00 €
-	042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	5 174.00 €
-	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 037.16 €
		TOTAL	66 923.19 €

Les principales **DEPENSES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	011	Charges à caractère général	1 751.16 €
-	65	Autres charges de gestion courante	29 087.41 €
-	66	Charges financières	7 861.23 €
-	042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	25 766.91 €
		TOTAL	64 466.71 €

Section d'Investissement

Les principales **RECETTES** de la Section d'Investissement sont :

-	13	Subvention d'investissement	11 215.00 €
-	27	Autres participations financières	6 660.00 €
-	040	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	25 766.91 €
-	041	Opérations patrimoniales	313.99 €
-	001	Solde d'exécution reporté	32 788.33 €
		TOTAL	76 744.23 €

Les principales **DEPENSES** de la Section d'Investissement sont :

-	20	immobilisations corporelles	2 810.60 €
-	21	Immobilisations corporelles	3 392.58 €
-	16	Emprunts, dettes	8 313.74 €
-	040	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	5 174.00 €
-	041	Opérations patrimoniales	313.99 €
		TOTAL	20 004.91 €

La section de FONCTIONNEMENT présente des RECETTES pour un montant de **66 923.19 €** pour des DEPENSES d'un montant de **64 466.71 €** soit un excédent de **2 456.48 €**.

La section d'INVESTISSEMENT présente des RECETTES pour un montant de **76 744.23 €** pour des DEPENSES d'un montant de **20 004.91 €** soit un excédent de **56 739.32 €**

L'excédent global de ces deux sections s'élève à **59 195.80 €**

3. **COMMUNE**

Section de Fonctionnement

Les principales **RECETTES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	013	Atténuation de charges	32 164.66 €
-	70	Produits des services	121 381.66 €
-	73	impôts et taxes	834 340.61 €
-	74	Subventions d'exploitation	387 033.96 €
-	75	Autres produits gestion courant	59 130.51 €
-	76	Produits financiers	25.76 €
-	77	Produits exceptionnels	6 953.00 €
-	002	Excédent de fonctionnement	620 886.86 €

TOTAL **2 061 917.02€**

Les principales **DEPENSES** de la Section de Fonctionnement sont :

-	011	Charges à caractère générale	296 112.52 €
-	012	charges du personnel	522 726.43 €
-	65	Autres charges gestion courante	234 416.05 €
-	66	Charges financières	17 498.56 €
-	67	Charges exceptionnelles	5 858.12 €
-	042	Opérations d'ordre entre section	4 094.80 €

- **TOTAL** **1 080 706.48 €**

Section d'Investissement

Les principales **RECETTES** de la Section d'investissement sont :

-	10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	19 777.00 € -
-	1068	Dotation fonds de réserves	564 992.08 €
-	13	subventions d'investissement	16 948.00 €
-	21	Immobilisations corporelles	956.80 €
-	16	emprunts et dettes assimilées	1 106.00 €
-	27	Autres produits financiers	832.85 €
-	040	Opérations d'ordre entre sections	4 094.80 €
-	041	Opérations patrimoniales	26 079.77 €

TOTAL **634 787.30 €**

Les principales **DEPENSES** de la Section d'investissement sont :

-	001	Déficit d'investissement	173 562.06 €
-	16	Emprunts et Dettes	85 889.29 €
-	2031	Frais d'études	987.30 €
-	2033	Frais insertion	753.74 €
-	204	subvention d'équipement versée	2 863.99 €
-	21	Immobilisations corporelles	182 561.33 €
-	23	Immobilisations en cours	166 341.63 €
-	041	Opérations patrimoniales	26 079.77 €

TOTAL **639 039.11 €**

La section de **FONCTIONNEMENT** présente des **RECETTES** pour un montant de **2 061 917.02 €** pour des **DEPENSES** d'un montant de **1 080 706.48 €** soit un excédent de **981 210.54 €**

La section d'**INVESTISSEMENT** présente des **RECETTES** pour un montant de **634 787.30 €** pour des **DEPENSES** d'un montant de **639 039.11 €** soit un déficit de **4 251.81 €**

L'excédent global de ces deux sections s'élève à **976 958.73 €**.

Après avoir entendu l'ensemble des comptes administratifs, le Conseil Municipal, ayant délibéré et à l'unanimité – Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ, Maire ayant quitté la salle pendant le vote des différents comptes administratifs 2008.

- ❖ **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2008 des budgets Assainissement – Eau et Commune qui sont conformes au compte de gestion 2008 du receveur municipal.

Après le vote des comptes administratifs, Madame le Maire réintègre la réunion.

◆ **Affectation de résultat 2008**

Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, présente les résultats d'affectation des différents budgets.

1. Commune

Constatant que le compte administratif du budget Commune 2008 présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2007	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER 2008	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	-173 562.06€		169 310.25 €	- 4 251.81 €	463 532.00 €(D)€ (R)	- 463 532.00 €	- 467 783.81 €
FONCT	1185 878.94€	564 992.08 €	360 323.68 €	981 210.54 €			981 210.54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération, d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ❖ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008	981 210.54 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	467 783.81 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	513 426.73 €
Total affecté au c/ 1068 :	467 783.81 €

RESULTAT A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT (R002)
RESULTAT A AFFECTER EN INVESTISSEMENT (R1068)

513 426.73 €
467 783.81 €

2. Eau

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2007	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER 2008	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	17 105.44 €		7 378.42 €	24 483.86 €	24 405.00 € (D)€ (R)	-24 405.00 €	78.86 €
FONCT	17 372.54 €		- 6 044.33 €	11 328.21 €			11 328.21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, aucune délibération n'est à prendre.

3. Assainissement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2007	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER 2008	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	32 788.33 €		23 950.99 €	56 739.32 €	67 837.00 € (D)€ (R)	-67 837.00 €	- 11 097.68 €
FONCT	3 037.16 €		- 580.68 €	2 456.48 €			2 456.48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération, d'affectation du résultat car le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008	2 456.48 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 456.48 €
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/ 1068 :	2 456.48 €

RESULTAT A AFFECTER EN INVESTISSEMENT (R1068)

2 456.48 €

◆ VOTE DES 3 TAXES

Les élus, ayant considéré les nouveaux projets 2009, ont constaté que l'autofinancement sur le budget communal permettait d'accomplir les investissements prévus sans augmentation des impôts communaux.

Madame le Maire propose donc de maintenir les taux à l'identique et évoque les taux moyens départementaux.

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2009	Taux voté en 2009	Produit fiscal
Taxe habitation	1 366 000	8.50 %	116 110
Taxe Foncier Bâti	1 175 000	28 %	329 000
Taxe Foncier non Bâti	2 300	100 %	2 300
TOTAL			447 410

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux des 3 taxes.
- ❖ **VOTE** les taux proposés ci-dessus pour l'année 2009.

◆ VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2009

Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le tableau des subventions et participations 2009. Ces dernières ont fait l'objet de discussion en commission.

Il est toutefois rappelé aux associations qu'il est nécessaire de transmettre tous les documents relatifs à leur budget annuel prévisionnel ainsi qu'à leur résultat de l'année avec le courrier de demande de subvention.

Après ce rappel, Il est demandé aux élus de délibérer.

PARTICIPATIONS COMMUNALES

	2008	2009
ADVR (Centre Convalescence St Prim)	147.44 €	250.00 €
Sircat	351.00 €	650.00 €
MAIRIE DE SAINT CLAIR		
Relais Assistantes Maternelles	8 224.80 €	6 930.00 €
Halte Garderie	7 086.28 €	8 000.00 €
CLSH		400.00 €
ADPAH (Aide à Dom.Pers.Agées)	7351.00 €	7351.00 €
Participation SIGIS	79 318.88 €	82 000.00 €
Centre médico scolaire	186.66 €	190.00 €
SE 38	2 034.50 €	2 034.50 €
Divers		8 194.50 €
TOTAL GENERAL	104 917.51 €	116 000.00 €

PARTICIPATION CENTRE AERE

Quotients 2008 voté en €	Particip/jour 2008 voté en €	Quotients 2009 voté en €	Proposition 2009 en €
0€ à 375€	6.75 €	0€ à 375€	6.80 €
376€ à 525€	5.15 €	376€ à 525€	5.20 €
526€ à 680€	3.50 €	526€ à 620€	3.55 €

Une convention devra être mise en place ultérieurement avec la commune de Saint Clair pour régler les modalités de versement.

SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	Payé 2008	2009
Sou des Ecoles	1 055.00 €	1 070.00 €
Sou des Ecoles sur demande (mare pédagogique)		150.00 €
Ogec (Ass.Parents d'élèves Saint Nicolas)	675.00 €	685.00 €
Association Résident (Foyer Cantedor)	305.00 €	315.00 €
Centre Soins des Roches	1 200.00 €	1 210.00 €
Association Culturelle des Roches de Condrieu	2 200.00 €	2 225.00 €
Association Culturelle des RdC (si fête de la musique)		300.00 €
Association Culturelle "Libre en tête" (régularisation)		320.00 €
Club Loisirs Rochelois	1 475.00 €	1 500.00 €
Comité des Fêtes	1 125.00 €	1 150.00 €
Comité de jumelage	635.00 €	650.00 €
A.H.F.E.H.M.A.S	205.00 €	215.00 €
Amicale Boule (ABLR)	270.00 €	270.00 €
UCAR	160.00 €	170.00 €
Subvention exceptionnelle Comité de Jumelage		3 500.00 €
Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes		300.00 €
non affecté	5 595.00 €	1 325.00 €
TOTAL	14 900.00 €	15 355.00 €

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	Payé 2008	2009
Anciens Combattants	100.00 €	100.00 €
Fnaca	100.00 €	100.00 €
Association Familiale Intercommunale	1 000.00 €	300.00 €
Ass.Jeunesse Loisirs Culture de Condrieu (A.J.L.C)	300.00 €	300.00 €
Ucol de Roussillon	155.00 €	155.00 €
Convention prêt Ucol	102.29 €	103.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Condrieu	110.00 €	120.00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers de Condrieu	110.00 €	120.00 €
Vivre ensemble à l'hôpital Condrieu	100.00 €	100.00 €
FNATH Condrieu (accidentés et handicapés)	50.00 €	50.00 €
Vivre libre St Clair	50.00 €	100.00 €
DDEN Secteur Vienne	40.00 €	40.00 €
Union Nationale des Parachutiste St Clair du Rhône	0.00 €	50.00 €
LES AMIS DE LA CHANSON	600.00 €	300.00 €
Ucol (cpte 6558 séjour chambon)	255.00 €	255.00 €
<i>42.50 € par enfant sur demande</i>		
Collège Les Marronniers Condrieu (Séjour linguistique)	425.00 €	425.00 €
<i>42.50 € par enfant sur demande</i>		
Collège le Bassenon	425.00 €	425.00 €
<i>42.50 € par enfant sur demande</i>		
Lycée st Romain en gal	90.00 €	90.00 €
<i>30.00 € par enfant sur demande</i>		
Chambre des Métiers de Vienne	300.00 €	300.00 €
<i>100 € par enfant sur demande</i>		
Chambre des Métiers du Rhône	300.00 €	300.00 €
<i>100€ par enfant sur demande</i>		
Institution de formation en apprentissage		42.50 €
<i>42.50 € par enfant sur demande</i>		
non affecté	1 664.21 €	4 000.00 €
TOTAL	6 276.50 €	7 775.50 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Payé 2008	2009
ADDOT	85.00 €	85.00 €
AFIPAEIM	560.00 €	560.00 €
Secours Populaire	195.00 €	200.00 €
Secours Catholique	80.00 €	85.00 €
Prévention Routière	155.00 €	155.00 €
Croix Rouge	195.00 €	200.00 €
FRAPNA	50.00 €	50.00 €
PROM FLUVIA	- €	- €
L'Outil en Main 38 St Clair	50.00 €	100.00 €
Centre Léon Bérard (Cancéreux)		50.00 €
nafsep (Ass. Sclérose en plaque)		- €
APEPLEAH (école au pied du lit) St Ismier		- €
ADATE Grenoble		- €
EFS don du sang Lyon	50.00 €	55.00 €
AFM (Myopathie) Paris		- €
Bibliothèque pédagogique de Vienne		- €
non affecté	680.00 €	4 194.50 €
TOTAL	2 100.00 €	5 734.50 €
TOTAL GENERAL	23 276.50 €	28 865.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **VOTE** les subventions et participations globalement et réparti aux différentes associations la somme telle que citée sur les tableaux ci-dessus.

◆ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 – COMMUNE – EAU - ASSAINISSEMENT

Après ces différentes présentations, Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances, soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante les budgets primitifs 2009.

○ **COMMUNE**

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **1 940 030.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

002	Excédents antérieurs reportés	513 426.73 €
013	Atténuation de charges	10 000.00 €
70	Produits de gestion courante	104 703.27 €
73	Impôts et taxes	827 500.00 €
74	Dotations et participations	354 400.00 €
75	Autres produits gestion courante	45 000.00 €
77	Produits exceptionnels	85 000.00 €
	TOTAL	1 940 030.00 €

Les principales **DEPENSES** sont :

011	Charges à caractère général	467 140.00 €
012	Charges de personnel	544 470.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	90 000.00 €
023	Virement section investissement	447 017.78 €
042	Opérations d'ordre entre section	
	6811 Dot.amort.immos incorp.& corp	2 242.22 €
65	Autres charges gestion courante	244 950.00 €
66	Charges financières	16 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	128 210.00 €
	TOTAL	1 940 030.00 €

La section d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **1 050 000.00€**

Les principales **RECETTES** sont :

021	Virement de la section de fonctionnement	447 017.78 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 242.22 €
041	Opérations patrimoniales	5 500.00 €
10	Dotations fonds divers	542 790.00 €
13	Subventions d'investissements	52 450.00 €
	TOTAL	1 050 000.00 €

Les principales **DEPENSES** sont :

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	4 251.81 €
020	Dépenses imprévues investissement	59 473.19 €
041	Opérations patrimoniales	5 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	82 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	13 600.00 €
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	583 915.00 €
23	Immobilisations en cours	295 760.00 €

TOTAL

1 050 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **ADOPTE** le budget primitif 2009 du budget Commune.

○ **EAU**

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **22 850.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

002	Excédents antérieurs reportés	11 328.21 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
777	Dotation subvention d'investissement	505.00 €
70	Ventes (eau)	11 016.79 €

TOTAL

22 850.00 €

Les principales **DEPENSES** sont :

011	Charges à caractère général	9 500.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
6811	Dotations aux amortissements	11 599.72 €
66	Charges financières	1 750.28 €
TOTAL		22 850.00 €

La section d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **149 400.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

001	Excédent antérieur reporté	24 483.86 €
040	Opérations d'ordre entre sections	
281531	amortissements. Réseaux adduction eau	11 599.72 €
041	Opérations patrimoniales	23 100.00 €
1641	Emprunts en euros	75 516.42 €
27	Autres immobilisations financières	14 700.00 €
TOTAL		149 400.00 €

Les principales DEPENSES sont :

040	Opérations d'ordre entre sections	
1391	Subventions d'équipement	505.00 €
041	Opérations patrimoniales	23 100.00 €
1641	Emprunts en euros	2 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	8 400.00 €
23	Immobilisations en cours	114 895.00 €
	TOTAL	149 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **ADOPTE** le budget primitif 2009 du budget Eau

○ **ASSAINISSEMENT**

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **57 197 €**

Les principales **RECETTES** sont :

042	Opérations d'ordre entre sections	
777	Dotation subvention d'investissement	5 197.00 €
70	Ventes (Assainissement)	52 000.00 €
	TOTAL	57 197.00 €

Les principales DEPENSES sont :

011	Charges à caractère général	1 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	3 193.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	
6811	Dotations aux amortissements	14 004.00 €
658	Charges diverses de gestion courante	31 000.00 €
66	Charges financières	8 000.00 €
	TOTAL	57 197.00 €

La section d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre en **RECETTES** et en **DEPENSES** à la somme de **349 842.00 €**

Les principales **RECETTES** sont :

001	Excédent antérieur reporté	56 739.32 €
021	Virement de la section de fonct	3 193.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	
281531	amortissements. Réseaux adduction eau	14 004.00 €
041	Opérations patrimoniales	77 900.00 €
1068	Autres réserves	2 456.48 €
131	Subventions d'investissement	11 799.20 €
1641	Emprunts en euro	173 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	10 750.00 €
	TOTAL	349 842.00 €

Les principales DEPENSES sont :

040	Opérations d'ordre entre sections	
	1391 Subventions d'équipement	5 197.00 €
041	Opérations patrimoniales	77 900.00 €
1641	Emprunts en euro	8 800.00 €
20	Immobilisations incorporelles	77 364.00 €
21	Immobilisations corporelles	3 715.00 €
23	Immobilisations en cours	176 866.00 €
	TOTAL	349 842.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

❖ **ADOPTE** le budget primitif 2009 du budget Assainissement.

◆ Evolution de la législation funéraire : réforme des vacances (loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008) – fixation du taux unitaire des vacances funéraires

La législation funéraire a récemment été modifiée par la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008. Ce dispositif apporte notamment des modifications dans la surveillance des opérations funéraires avec deux évolutions majeures :

1) la réduction du nombre d'opérations donnant lieu à surveillance

dans un souci de simplification des formalités administratives imposées aux familles lors d'un décès, le législateur a restreint à trois les opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police, police nationale, garde champêtre ou agent de police municipale délégué par le Maire selon que la commune concernée relève ou non du régime de police d'Etat.

- transport de corps hors de la commune de décès
- opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels
- opérations de crémation du corps d'une personne décédée. Pour mémoire, Buc relève du régime de police nationale.

2) L'encadrement du taux unitaire des vacances funéraires

Le montant unitaire des vacances funéraires devra s'établir désormais entre 20 et 25 euros, Il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux dans le respect de ces plancher et plafond.

Les Communes dont le taux unitaire est inférieur à 20€ ou supérieur à 25€, doivent prendre une nouvelle délibération courant mars 2009.

Le taux actuellement appliqué aux Roches de Condrieu étant de 12 €, il est proposé au Conseil Municipal de fixer un nouveau taux unitaire des vacances funéraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, (10 élus pour 20 euros)

❖ **FIXE** le montant unitaire des vacances funéraires à 20 euros à compter du 19 mars 2009.

♦ **Vente du bâtiment situé à l'angle de la rue Etienne Siaux et de la rue Victor Hugo**

Par délibération en date du 17 avril 2007, le Conseil municipal approuvait le prix de vente du bâtiment cadastré AC 737 au prix de 110 000 euros.

Madame le Maire signale que l'évaluation du service des domaines a été revue à la baisse suite à une visite sur place d'un référent et que la valeur vénale du bien est à ce jour fixée à 73 000 euros.

L'Agence Denis, à laquelle a été confiée l'opération pour un prix de base net vendeur de 85 000 euros, nous a annoncé dans un premier temps qu'elle disposait d'un acquéreur.

Or, le 18 mars, la proposition de l'acquéreur a été revue à la baisse compte tenu du coût de rénovation de l'immeuble.

Après négociation, avec la régie et l'acquéreur, Madame le Maire propose :

- que soit annulée la délibération du 17 avril 2007,
- de préciser qu'il est nécessaire d'exiger l'application stricte de l'article UA 12 du règlement du POS qui prévoit que
« Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins de l'immeuble doit être assuré par les installations propres en dehors des voies publiques ».
- de vendre à un prix minimum garanti à la commune de 76 800 € net.

Elle demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (Mme DUGUAMARTINEZ et Mr PEREZ s'abstenant)

- ❖ **ANNULE** la délibération en date du 17 avril 2007.
- ❖ **APPROUVE** la vente au prix minimum garanti de 76 800 euros net garanti pour la commune.
- ❖ **EXIGE** l'application stricte de l'article UA 12 du règlement du P.O.S tel que cité ci-dessus.
- ❖ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute les pièces nécessaires.

♦ **Demande de subvention – Agence de l'eau – Conseil Général de l'Isère - protection du puits de captage de Champagnole**

Madame le Maire signale aux élus que le conseil général a informé la municipalité de leur volonté de mettre fin à la convention concernant la procédure de mise en conformité des périmètres de protection du puits de captage de Champagnole. La commune doit reprendre cette procédure.

L'agence de l'eau et le conseil général peuvent financer, par des subventions la procédure d'enquête publique et de la mise en conformité du puits de Champagnole.

Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de solliciter cette subvention auprès de l'agence de l'eau et au Conseil Général de l'Isère pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ❖ **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général de l'Isère et de l'agence de l'eau pour la mise en conformité du puits de captage de Champagnole, comprenant l'étude, les travaux et l'enquête publique.
- ❖ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- ◆ **Demande de subvention – Conseil Général de l'Isère – Agence de l'eau - Assainissement et Eau Potable (branchement plomb) – Rue de Champagnole – Rue Frédéric Mistral – Rue Emile Marchand- Allée des Cèdres**

Suite à l'étude diagnostique réalisée sur la commune, Madame le Maire signale aux élus qu'il est urgent d'envisager des travaux tant en assainissement qu'en eau potable sur le secteur de la rue Champagnole, rue Frédéric Mistral et Rue Marchand. L'estimation prévisionnelle est, pour l'assainissement, de 110 000 euros plus la maîtrise d'œuvre (10 000 euros environ) et pour l'eau potable de 10 000 euros (reprise en autre des branchements en plombs sur cette portion).

Vu la nécessité de ses travaux (proximité de la zone de captage), Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de solliciter rapidement les aides concernant pour la réalisation des ces opérations : Conseil Général de l'Isère et l'Agence de l'Eau et de signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général de l'Isère pour le projet 2009 – Assainissement et Eau potable : rue Champagnole, rue Frédéric Mistral et Rue Marchand, allée des Cèdres dans le cadre de la dotation départementale « Equipement et aménagement du milieu rural ».
- ❖ **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau pour le projet 2009 –Eau potable : rue Champagnole, rue Frédéric Mistral et Rue Marchand.
- ❖ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- ◆ **Création d'un comité consultatif**

L'article L.2143-2 prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal associant des représentants des habitants de la commune et notamment de leurs associations.

Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. Cette composition peut être modifiée à la demande du Maire.

Madame le Maire propose la création d'un comité consultatif pour la réalisation d'une salle d'animations communales ; elle souhaite y intégrer des élus, un représentant de chaque association dont l'activité entre dans le champ de compétences de cette salle, les directrices des écoles, un représentant de la population

La liste proposée des membres de ce comité est la suivante :

- Les élus suivants :
 - Mme Véronique SALEL
 - Mme Estelle DELAUNE
 - Mr Jean CONTAMIN
 - Mr Daniel MORTIER
 - Mr Louis CHANAL

- Un membre désigné par chacune des associations suivantes :
 - ASSOCIATION CULTURELLE « LIBRE EN TÊTE »
 - CLUB DE LOISIRS
 - AHFEHMAS
 - SOU DES ECOLES PUBLIQUES
 - UCAR
 - COMITE DE JUMELAGE-EUROPE
 - OGEC ST NICOLAS
 - COMITE DES FETES
 - CENTRE DE SOINS
 - LA PAROISSE

- Les directrices des écoles publiques maternelle et primaire ainsi que de l'école Saint Nicolas

- Mr Jean COUILLANDEAU représentant de la population Rocheloise, et personne qualifiée

Madame le Maire informe les élus qu'il est nécessaire également de désigner le président du comité consultatif parmi les élus cités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

- ❖ **D'INSTITUER** un comité consultatif pour la réalisation d'une salle d'animations communales pour la durée du présent mandat.

- ❖ **DE FIXER** sa composition à 19 membres

- ❖ **DE DESIGNER** Mme Véronique SALEL comme Présidente du Comité Consultatif.

- ❖ **DE PRECISER** que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur la réalisation d'une salle d'animations communales pour la durée du présent mandat.

◆ **Motion de soutien en faveur du maintien du tribunal de grande instance de Vienne**

Vu l'annonce du Ministère de la Justice en date du 3 février 2009 relative au déplacement du Tribunal de Grande Instance de Vienne à Villefontaine,

Considérant que la modernisation de l'Etat ne doit pas priver les communes de leur proximité à l'égard de Vienne, sous-préfecture de l'Isère,

Considérant la décision du Maire de Vienne de refuser cette délocalisation,

Madame le Maire demande aux élus d'apporter un soutien à la ville de Vienne et aux personnels du Tribunal dans le combat mené sur la délocalisation du Tribunal de Grande Instance en adoptant une motion en faveur du maintien de ce dernier sur la ville de Vienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPORTE** son soutien à la ville de Vienne et aux personnels du tribunal de Grande Instance dans leur combat sur la délocalisation de cette structure.
- ❖ **S'INQUIETE** de l'avenir du territoire de l'Isère Rhodanienne sans la présence de cette institution judiciaire.
- ❖ **S'OPPOSE** à l'implantation du Tribunal de Grande Instance à Villefontaine.
- ❖ **SOUHAITE** le maintien du Tribunal de Grande Instance de Vienne.

◆ **Tirage au sort des jurés d'assises. Trois personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale.**

Madame le Maire informe que l'assemblée doit procéder publiquement au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2010 à partir de la liste électorale.

Pour la commune des Roches de Condrieu, le nombre de jurés est fixé à un, mais ce nombre doit être triplé pour effectuer le tirage.

Conformément aux dernières instructions de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, il conviendra de ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2010 (jusqu'à l'année 1987) pour la constitution de cette liste préparatoire.

Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

Numéro liste électorale	Nom & Prénom	Date de naissance
83	BELIER Raymonde	06/06/1922
874	MORIN Clémence épouse ASTOUL	24/10/1932
890	MOUNIER Hélène épouse DELHOMME	25/04/1953

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,
Madame Isabelle DUGUA-MARTINEZ.